

GUIDE DE LA **RÉDUCTION** ET DU TRI DES DÉCHETS





TABLE DES MATIÈRES

PORTRAIT DE NOS DÉCHETS

3

PRIORITÉ RÉDUCTION

4

LE COMPOSTAGE, TOUT LE MONDE S'Y MET !

4

UNE SECONDE VIE POUR LES OBJETS EN BON ÉTAT

6

RÉFLEXES ANTI-GASPI

7

AU JARDIN

7

PLUS DE TRI

8

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT

8

LE TRI DU VERRE

9

LE TRI DES CARTONS ET DU TEXTILE

10

LES ORDURES MÉNAGÈRES

11

UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES POUR LES DÉCHETS OCCASIONNELS

12

ET APRÈS ?

13

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS COLLECTÉS ?

13

CÔTÉ PRATIQUE

15

LES BONS GESTES POUR UNE COLLECTE ASSURÉE

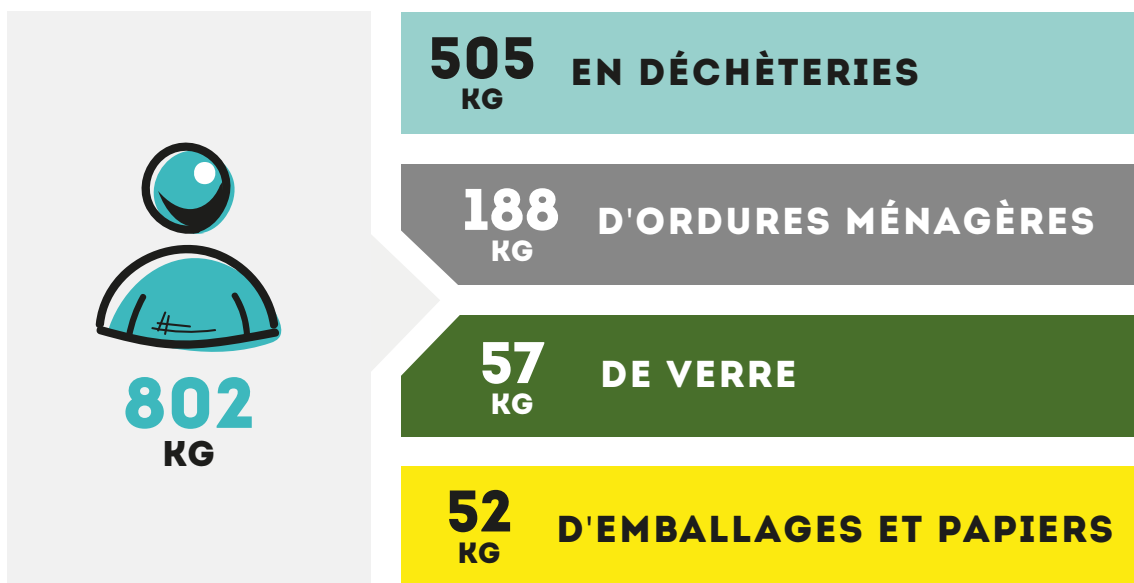
15

PORTRAIT DE NOS DÉCHETS

Dinan Agglomération assure la collecte et agit pour la réduction des déchets sur 56 communes, au service de 98 000 habitants*. Elle organise les circuits de ramassage, gère 8 déchèteries et déploie des actions de prévention au quotidien.

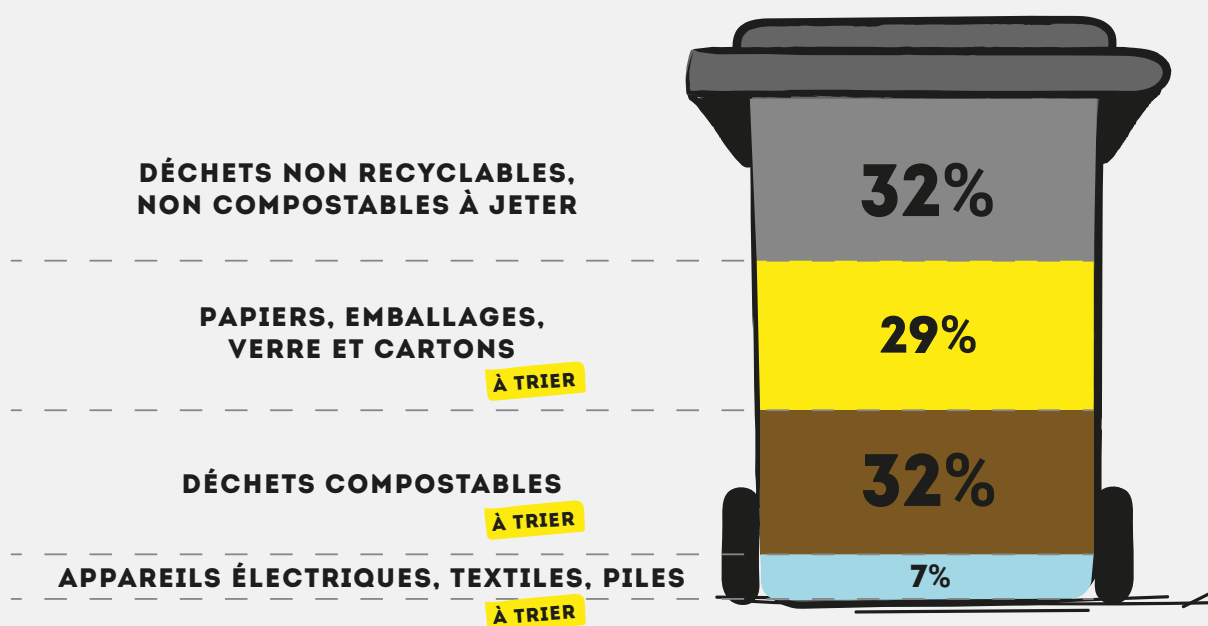
**Sur les communes de Caulnes, Plumaugat, Saint-Jouan-de-l'Isle, La Chapelle Blanche, Guitté, Guenroc, Saint-Maden et Plumaudan, la collecte des déchets est assurée par le SMICTOM Centre Ouest.*

EN 2025, UN HABITANT DE DINAN AGGLOMÉRATION PRODUISAIT EN MOYENNE 802 KG DE DÉCHETS.



ZOOM SUR LE CONTENU DE NOS ORDURES MÉNAGÈRES

Seulement 1/3 des déchets présents dans la poubelle à ordures ménagères y a réellement sa place !



Selon la Campagne de caractérisations 2024 des ordures ménagères sur le territoire de Dinan Agglomération.

PRIORITÉ RÉDUCTION

LE COMPOSTAGE, TOUT LE MONDE S'Y MET !

Le compostage permet de recycler naturellement ses déchets alimentaires. Composter, c'est réduire d'un tiers sa poubelle à ordures ménagères.

LES DÉCHETS COMPOSTABLES :



**ÉPLUCHURES,
FRUITS ET LÉGUMES
ABÎMÉS COUPÉS
EN MORCEAUX**



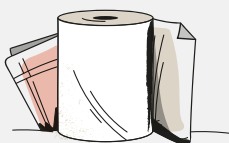
**RESTES DE REPAS
Y COMPRIS VIANDE
ET POISSON EN
PETITE QUANTITÉ**



**FILTRES,
MARC DE CAFÉ,
SACHETS DE THÉ**



**NOYAUX ET
COQUILLES**



**ESSUIE-TOUT
ET SERVIETTES
EN PAPIER**



**DÉCHETS VÉGÉTAUX
DU JARDIN
(SAUF POUR LES AIRES DE
COMPOSTAGE PARTAGÉ)**

ON NE COMPOSTE PAS :

Les gros os et coquillages, les couches-culottes, les sacs plastiques y compris « biosourcés » ou « compostables », les mégots de cigarette, les produits chimiques...

RAPPEL

1

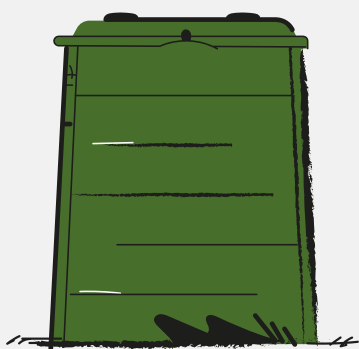
Fragmenter vos déchets pour accélérer leur décomposition.

2

Équilibrer les apports :
50% de déchets humides,
50% de déchets secs.

3

Mélanger régulièrement
à l'aide d'une griffe,
d'une fourche ou
d'un brass'compost.



VOUS NE DISPOSEZ PAS DE COMPOSTEUR ?

Retrouvez toutes les modalités pratiques pour vous équiper d'un composteur individuel sur le site internet de Dinan Agglomération.

Pas de jardin ? Utilisez les aires de compostage partagé pour trier vos biodéchets collectivement, près de chez vous.

LES AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Les aires de compostage partagé les plus proches de chez vous sont consultables sur le site internet.

1

Déposez régulièrement vos déchets compostables.

2

Récupérez gratuitement du compost mûr.



ENVIE DE S'ENGAGER D'AVANTAGE ?

Devenez bénévole référent d'aire.

Relais de terrain indispensables au bon fonctionnement d'une aire, les référents sont formés et accompagnés par Dinan Agglomération.

À DÉCOUVRIR EN VIDÉO :

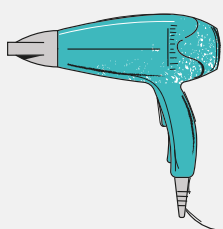
Découvrez les 4 épisodes de la série « Le compostage, tout le monde s'y met ! » sur le site internet de Dinan Agglomération.

UNE SECONDE VIE POUR LES OBJETS EN BON ÉTAT

Objets, meubles, appareils, vêtements, matériaux... triez ce qui est hors d'usage de ce qui peut être réparé ou donné !

1

ENTREtenir ET RÉPARER



Pensez à la réparation pour prolonger la durée de vie de vos objets.

Certains appareils, textiles et chaussures bénéficient du **bonus réparation** (jusqu'à 60€).

2

DONNER OU REVENdre

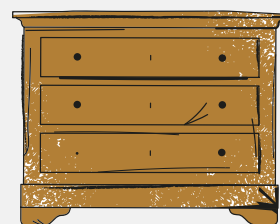


Donnez vos objets et appareils électroménagers à **une association ou une structure de réemploi**.

Pensez à la revente via un dépôt-vente ou une plateforme de seconde main.

3

LES ESPACES DE RÉEMPLOI EN DÉCHÈTERIE



Toutes les déchèteries de Dinan Agglomération sont équipées d'espaces de réemploi destinés à réceptionner des objets qui seront ensuite redistribués à des associations.

Les agents de déchèteries **vous conseillent** sur ce qui peut y être déposé.

ASSOCIATIONS LOCALES

De nombreuses structures installées sur le territoire œuvrent en faveur du réemploi. Elles acceptent les dons d'objets de particuliers qui sont ensuite réparés, redonnés ou vendus à bas prix.

EN SAVOIR PLUS :

Associations de réemploi : localisation, coordonnées et détails de leurs activités sur le site internet de Dinan Agglomération.

Artisans réparateurs : www.longuevieauxobjets.ademe.fr/lacarte

Bonus-réparation : www.quefairedemesdechets.ademe.fr/bonus-reparation

RÉFLEXES ANTI-GASPI

Au quotidien, de petites habitudes suffisent à limiter les déchets à la source : moins d'emballages, moins de jetables, moins de gaspillage.

ADOPTEZ LES BONS GESTES

Privilégiez l'achat en vrac.

Demandez un gourmet bag au restaurant.

Apposez un autocollant stop pub sur votre boîte aux lettres.

Évitez les produits à usage unique.

À la maison, remplacez les bouteilles d'eau par l'eau du robinet. À l'extérieur, équipez-vous d'une gourde.

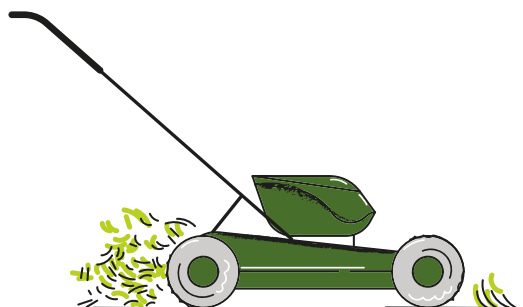


AU JARDIN

1

TONTE MULCHING

Pratiquez la tonte mulching : l'herbe finement broyée reste sur place, sans ramassage, pour une pelouse plus dense et en bonne santé.



2

PAILLAGE, HAIE SÈCHE

Réutilisez aussi vos tontes en paillis (3 cm max fraîches et jusqu'à 10 cm séchées). Broyez les petites tailles et créez une haie sèche pour valoriser les plus gros branchages.



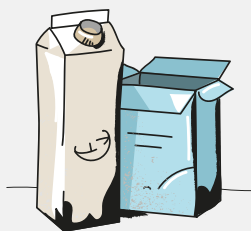
EN SAVOIR PLUS :

Retrouvez les guides pratiques « Mon jardin malin » et « Mon jardin zéro déchet » sur le site internet de Dinan Agglomération.

PLUS DE TRI

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

Les emballages servent à protéger les produits, ils sont jetables, et vont tous au tri, quelle que soit leur matière. En revanche, une paire de ciseaux, un rasoir ou une brosse à dents ne sont pas des emballages mais des objets, une fois usés, ils sont à jeter en ordures ménagères.



EMBALLAGES EN CARTON

Boîtes et emballages
cartonnés, briques
alimentaires...



EMBALLAGES EN MÉTAL

Boîtes de conserve,
aérosols, canettes,
opercules, capsules...



EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles, flacons,
barquettes, films,
pots, sacs et sachets...



PAPIERS

Journaux, magazines,
prospectus,
enveloppes...

1

Inutile de laver
les emballages,
il suffit juste
de bien les vider.

2

Veiller à ne
pas imbriquer
un emballage
dans un autre.

3

Les déposer en vrac
et sans sac.

RAPPEL



COLONNE OU BAC JAUNE ?

Pour connaître le mode de collecte des
emballages et papiers sur votre commune,
rendez-vous sur le site internet.

LE TRI DU VERRE



BOUTEILLES



POTS ET BOCAUX



FLACONS

1

2

RAPPEL

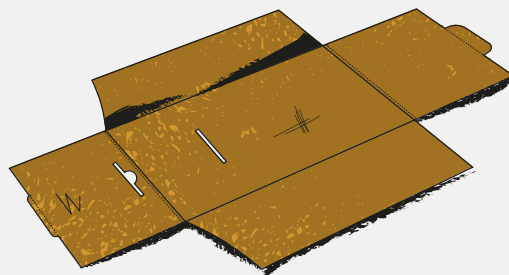
Ne pas déposer la vaisselle et les vitrages (verres à boire, pyrex, miroirs...). Les déposer dans les ordures ménagères ou en déchèterie.

Retirer les capsules et les couvercles métalliques et les trier avec les emballages.

Déposez le verre dans les colonnes de tri prévues à cet effet.

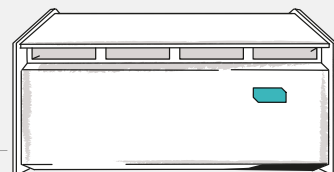


LE TRI DES CARTONS ET DES TEXTILES



CARTONS

Déposez le carton en benne dédiée.



1

Pliés et propres.

2

Retirez tous les autres éléments :
polystyrène, plastiques, sangles...

RAPPEL



VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON



CHAUSSURES

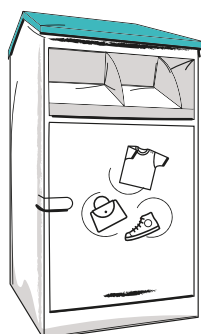
1

Propres et secs, quel que soit
leur état, même abîmés.

2

Reliez les chaussures par paires
et utilisez des sacs bien fermés
de 30 L maximum.

RAPPEL



POINTS DE COLLECTE

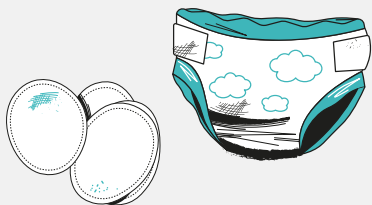
Colonnes textile ou associations ?
Localisez tous les points de collecte
des textiles sur www.refashion.com.

Selon leur état, les textiles seront
majoritairement employés ou recyclés.

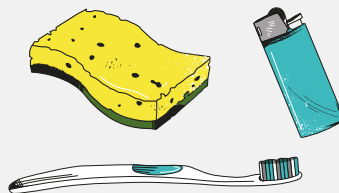


LES ORDURES MÉNAGÈRES

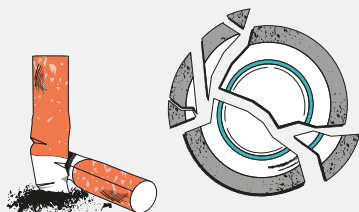
Les ordures ménagères concernent les déchets non recyclables et non compostables à jeter.



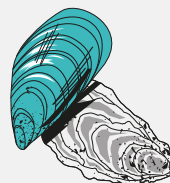
**DÉCHETS D'HYGIÈNE :
LINGETTES, COUCHES,
COTONS...**



**PETITS OBJETS USAGÉS
OU CASSÉS
NON DANGEREUX**



**MÉGOTS, BRISURES
ET BALAYURES**



**DÉCHETS ALIMENTAIRES
DIFFICILEMENT
COMPOSTABLES**



RAPPEL

En sacs fermés.



Les ordures ménagères sont collectées en bacs individuels (sauf habitat collectif).



UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES POUR LES DÉCHETS OCCASIONNELS

Les déchèteries réceptionnent les déchets ménagers qui, en raison de leur taille ou de leur nature, ne peuvent pas être collectés par les circuits habituels de ramassage.

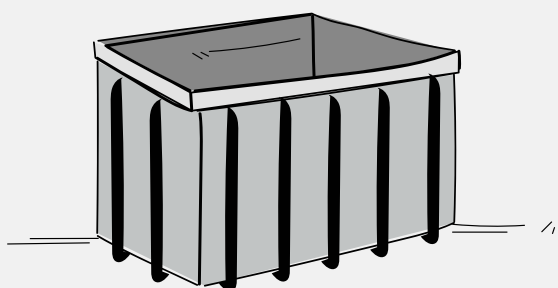
Toutes les déchèteries de Dinan Agglomération sont équipées d'un contrôle d'accès par badge. Pour les particuliers, le badge est gratuit et crédité d'un forfait d'entrées au 1^{er} janvier de chaque année. Règles, modalités d'accès et demande de badge sont accessibles sur le site internet.

UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ

Broons, Evran, La Landec, Matignon, Plancoët, Pleslin-Trigavou, Quévert et Saint-Hélen. Jours et horaires d'ouverture sur le site internet de Dinan Agglomération.



UNE VINGTAINNE DE FLUX TRIÉS EN DÉCHÈTERIE



Mobilier, métaux, bois, appareils électriques et électroniques, gravats, plâtre, isolants, articles de sport et de loisirs...

Les filières de tri sont toujours plus nombreuses, permettant un recyclage encore plus efficace des matériaux réceptionnés.

1

Assurez-vous des jours et horaires d'ouverture. Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

2

Triez vos déchets par catégorie.

3

Prévoyez votre badge d'accès.

RAPPEL

Les interdits en déchèteries, à apporter dans les entreprises spécialisées ou distributeurs : amiante, bouteilles de gaz, extincteurs, cartouches d'oxygène, pneumatiques, explosifs, fusées de détresse, déchets pyrotechniques, souches, troncs et branches (diamètre > 12 cm).

L'OBLIGATION DE REPRISE PAR LES DISTRIBUTEURS

Certains produits sont obligatoirement repris en magasin, sans obligation d'achat de la part du déposant : extincteurs, produits pyrotechniques, piles et batteries, médicaments etc.

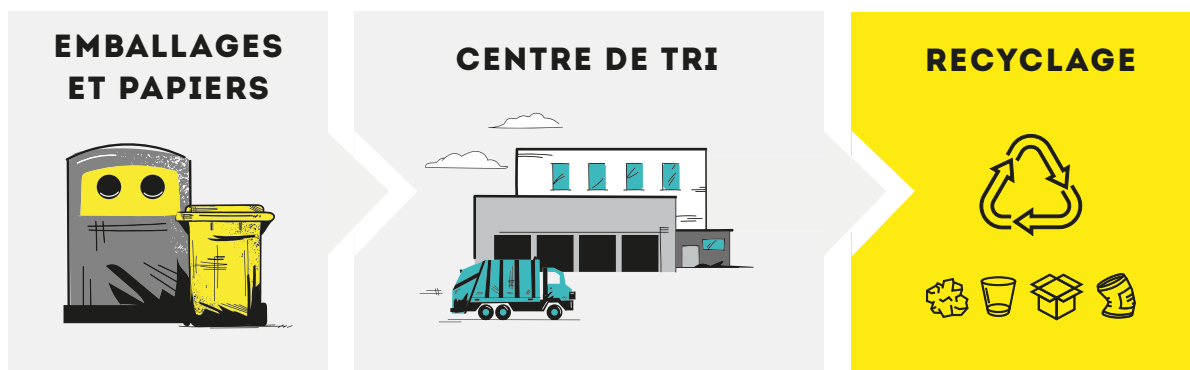
D'autres peuvent être ramenés au distributeur suivant des critères d'obligation d'achat d'un produit neuf de même nature et/ou de taille du magasin : appareils électriques et électroniques, pneumatiques, meubles, articles de sport, loisirs, bricolage et jardinage, jouets, produits chimiques, cartouches de gaz et matériaux de construction.

ET APRÈS ?

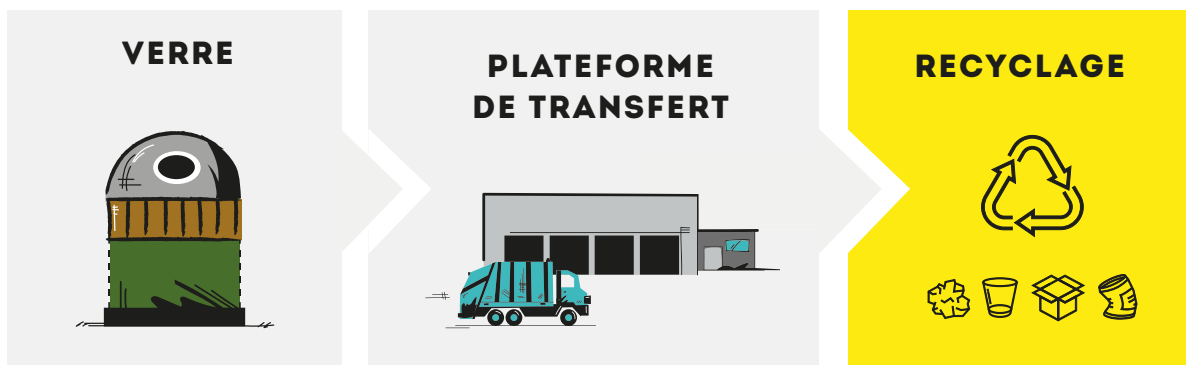
QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS COLLECTÉS ?

Une fois jetés, les déchets n'ont pas tous la même destination ! D'où l'importance de suivre les consignes de tri afin de les valoriser en préservant au mieux ressources et énergies.

Les **emballages et les papiers** sont acheminés en centre de tri. Les déchets y sont séparés en familles de matériaux et sont ensuite dirigés vers des usines de recyclage. Grâce au recyclage de 100 kg de papiers usagés, on fabrique 18 000 feuilles de papier neuves.



Le **verre** est transporté vers une plateforme de transfert puis dirigé vers des centres de traitement pour être recyclé. Une bouteille triée, c'est une nouvelle bouteille fabriquée.



Les **ordures ménagères** sont incinérées. Aucun tri préalable n'est réalisé avant incinération. La chaleur issue de la combustion des déchets est valorisée pour produire de l'électricité par exemple.



Danger : bouteilles de gaz, déchets pyrotechniques, munitions... présentent de forts risques d'explosions. Il est strictement interdit de les jeter avec les déchets ménagers.

POURQUOI PARLE-T-ON DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ?

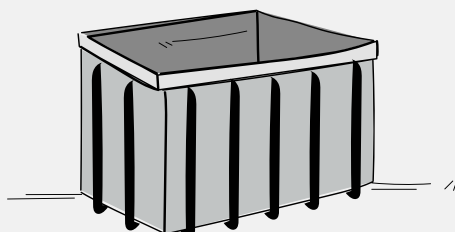
La chaleur générée par la combustion des déchets produit de l'électricité alimentant l'usine ou destinée à la revente. Grâce au réseau de chaleur urbain, cette énergie sera également acheminée jusqu'aux villes de Dinan-Léhon, Quévert et Taden.

L'eau, chauffée à 100°, sera distribuée via un circuit fermé pour alimenter en chauffage ou en eau chaude bâtiments publics, entreprises, logements collectifs, établissements scolaires et sportifs.

EN SAVOIR PLUS :

Plus d'informations sur le réseau de chaleur urbain sur le site dédié <https://rcu-dinergie.fr/>

LES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES SUIVENT DIFFÉRENTES FILIÈRES EN FONCTION DE LEUR NATURE



21% RECYCLAGE

Métaux, bois, mobilier, appareils électriques et électroniques...



30% REMBLAIEMENT OU ENFOUISSEMENT

Gravats



11% INCINÉRATION

Encombrants, déchets ménagers spéciaux...



38% COMPOSTAGE

Végétaux

À DÉCOUVRIR EN VIDÉO :

Rentrez dans les coulisses du devenir des déchets avec les vidéos pédagogiques « Derrière vos gestes, un monde s'active » accessibles sur le site internet de Dinan Agglomération.

CÔTÉ PRATIQUE

LES BONNS GESTES POUR UNE COLLECTE ASSURÉE



CALENDRIERS DE COLLECTE

Les calendriers de collecte par commune sont accessibles sur le site internet.



1

**COUVERCLE FERMÉ ET
AUCUN DÉPÔT AU PIED**

2

**POIGNÉE DIRIGÉE VERS LA ROUTE
POUR FACILITER LE TRAVAIL DES
AGENTS DE COLLECTE**

3

**BAC SORTI LA VEILLE AU SOIR
ET REMISÉ APRÈS LA COLLECTE**

EMMÉNAGEMENT, BAC CASSÉ, VOLUME INADAPTÉ ?

Facilitez vos démarches grâce aux formulaires en ligne. Les bacs de collecte sont affectés à l'habitation et leurs volumes sont définis en fonction du nombre de personnes au foyer.

RÈGLEMENTS DE COLLECTE ET DE FACTURATION

Ils régissent l'organisation du service, fixent les règles d'utilisation et de facturation. Retrouvez-les sur le site internet.

Retrouvez les points d'apports les plus proches de chez vous en consultant la carte en ligne, disponible dans la rubrique « mes déchets au quotidien ».

⌈ Dépôt au sol : le dépôt sauvage de déchets est interdit, il provoque des nuisances en termes de salubrité et de sécurité et expose le contrevenant à une amende. En cas de colonne pleine, différez votre apport ou orientez-vous vers une autre colonne. ⌋



MOINS DE DÉCHETS,
MIEUX TRIÉS,
MIEUX VALORISÉS.

**DINAN AGGLOMÉRATION
EST À VOTRE ÉCOUTE
POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS**

02 96 87 72 72 / dechets@dinan-agglomeration.fr

TÉLÉCHARGEZ
l'application
qui vous facilite
le tri au quotidien

